



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Entreprises

Question écrite n° 65132

### Texte de la question

M Jean-Pierre Brard attire l'attention de M le ministre de la défense sur la situation particulièrement préoccupante de l'emploi dans les industries françaises de l'aéronautique et de l'armement. En effet, des milliers d'emplois sont supprimés, touchant toutes les catégories de salaires, par des plans de restructuration, d'amélioration de la compétitivité. Ces licenciements sont la conséquence directe de choix politiques successifs axant le développement de l'industrie aéronautique sur la fabrication d'armes à haute technologie, marché très porteur en matière d'exportations durant les dernières décennies. Les bouleversements politiques mondiaux ainsi que la stratégie de développement de certains pays axée sur des fabrications et exportations d'armes remettent en cause ce choix. La sauvegarde de l'emploi dans l'aéronautique française est désormais tributaire de reconversions massives de certaines entreprises vers l'industrie civile, qui doit maintenir en outre un haut niveau de recherche et de développement technologique pour sa compétitivité. Les pouvoirs publics, responsables des choix politiques qui ont pour conséquence la situation présente, doivent prendre leurs responsabilités. Il lui demande, en conséquence, quelles dispositions vont être très rapidement adoptées pour éviter les milliers de licenciements qui devraient toucher l'industrie aéronautique française si de nouvelles orientations et stratégies ne sont pas décidées.

### Texte de la réponse

Reponse. - L'industrie aéronautique traverse une crise conjoncturelle difficile, tant au plan militaire que civil. Une adaptation quantitative des effectifs et des mesures de rationalisation des structures sont donc nécessaires pour préserver la compétitivité des entreprises face à une concurrence internationale de plus en plus agressive. Dans ce contexte de compétition internationale sévère et de coût très important des développements des programmes dans des domaines de haute technologie, des coopérations aux niveaux national, européen, voire mondial, paraissent indispensables pour bénéficier de toutes les synergies possibles et pour maintenir l'industrie aérospatiale française au niveau d'excellence auquel elle a su accéder. C'est ainsi que des efforts importants sont consacrés au renforcement de la coopération européenne avec en particulier les programmes Aster, Brevel, Tigre et NH 90. Le soutien de l'exportation doit également permettre aux industriels de l'aéronautique, en dépit des difficultés, de conquérir de nouveaux marchés. Le ministre de la défense, au titre de la tutelle qui lui est dévolue, veille à la bonne adaptation du secteur aérospatial sur le plan social et industriel et au maintien de ses capacités par un effort soutenu de financement de la recherche.

### Données clés

**Auteur :** [M. Brard Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65132

**Rubrique :** Industrie aéronautique

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 7 décembre 1992, page 5492